

undefined - samedi 6 juin 2026

Actu locale | Vienne

VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

La collecte des déchets va être réorganisée : ce qui va changer

Clémence Lena



L'Agglo va distribuer des bacs jaunes à 16 000 foyers. Photo illustration Guillaume Drevet

À compter du 1^{er} novembre, l'Agglo généralise les bacs jaunes (sauf dans les centres urbains dotés de conteneurs enterrés) et modifie la fréquence des collectes d'ordures ménagères. L'objectif : inciter encore toujours plus au tri des déchets.

Il va y avoir du changement. À compter du 1^{er} novembre 2026, Vienne Condrieu Agglomération va modifier l'organisation de la collecte des déchets, que ce soit les ordures ménagères ou le tri. D'abord, les bacs jaunes vont être généralisés dans les communes qui étaient jusqu'à présent munies de points d'apport volontaire. 16 000 foyers seront équipés gratuitement sur les 37 000 que compte l'Agglo. Les déchets déposés dans ces bacs jaunes seront collectés tous les 15 jours.

« Un point d'apport volontaire jaune sera tout de même maintenu dans chaque commune pour les personnes qui n'auraient pas la place pour un bac chez elle ou pour les besoins ponctuels particuliers », explique Maryline Silvestre, vice-présidente de l'intercommunalité en charge de la gestion et la valorisation des déchets et du développement de l'économie circulaire. « Cela répond à une attente de la population qui souhaite en majorité avoir une collecte en porte à porte. » En revanche, les habitants des centres urbains continueront de déposer leurs déchets dans des conteneurs enterrés.

Deuxième nouveauté : la fréquence de la collecte va être modifiée. « Le conseil de développement a réalisé une enquête et on s'est rendu compte que beaucoup de gens sortent leurs bacs gris d'ordures ménagères alors qu'ils ne sont pas pleins ou ne les sortent pas toutes les semaines », souligne la direction de la gestion et de la valorisation des déchets de l'Agglo. C'est la raison pour laquelle, à partir du 1^{er} novembre, les poubelles grises seront collectées tous les 15 jours dans les zones peu denses (secteurs ruraux et pavillonnaires). Elle restera hebdomadaire dans les centres-villes des communes de Vienne, Chasse, Pont-Évêque, Loire-sur-Rhône, Ampuis, Condrieu, Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal. « Dans certains quartiers de Vienne moins urbanisés, la fréquence de collecte va aussi être réduite d'une fois par semaine à une fois tous les quinze jours. En fait, nous adaptons le service à la typologie d'habitat », indique Maryline Silvestre.

L'objectif de la réorganisation est d'améliorer encore [le tri des déchets](#) : « Cela répond à plusieurs enjeux. D'abord, écologique puisque cela réduira le nombre de camions (de collecte) qui circulent sur les routes », souligne l'élue. Cela va permettre aussi « d'optimiser les tournées de collecte. » Enfin, l'enjeu financier est majeur : « Le transfert et l'incinération des ordures ménagères coûtent de plus en plus cher, à cause de la hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes, de celle des coûts des énergies, etc. En sept ans, cela a augmenté de 50 euros la tonne, or on traite 20 000 tonnes d'ordures ménagères chaque année. Pour limiter l'impact de ces hausses sur la [Taxe d'enlèvement des ordures ménagères](#) [elle s'élève aujourd'hui à 9,58 % sur l'ensemble du territoire de l'Agglo, NDLR], il nous faut faire des efforts sur le tri. »

D'après l'Agglo, les collectivités qui ont déjà opéré cette réorganisation, comme l'agglomération de Roanne par exemple, ont vu la quantité des ordures ménagères diminuer de 30 % et le tri des emballages et papiers augmenter de 80 % en trois ans.

1 million d'€ C'est le coût de la réorganisation pour l'Agglo, mais elle sera lissée et compensée sur plusieurs années par la baisse des coûts de transport et de traitement. Par ailleurs, l'intercommunalité devrait recevoir le soutien de Citeo à hauteur d'un tiers du projet.



